

Les enfants de Marseille

ARRÊTÉ POPULAIRE DE MISE EN DEMEURE DES POUVOIRS PUBLICS

AU TITRE DU DROIT À UN LOGEMENT DIGNE

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT

Art. 1 : **4 000 personnes délogées ont été depuis un an mises en demeure d'évacuer leur lieu de vie, sans préavis ni considération.** La semaine dernière encore, à Noailles, à 100 mètres des immeubles effondrés, 40 personnes ont du plier bagage en quelques heures, sans explications ni ménagement. Une vieille dame enfermée, oubliée chez elle. Une gazeuse à main a été sortie par une agent de la Brigade anti-criminalité.

Art. 2 : **Un an après la catastrophe du 5 novembre 2018, nous étions plus de 15 000 Marseillais.es dans la rue. Après une année d'action sans relâche pour et avec les personnes délogé.e.s, relogé.es, mal-logé.es, nous demandons maintenant des comptes.**

Art. 3 : **La terre a tremblé et l'onde de choc s'est propagée jusque dans les remparts de la Ville. Sous le fracas des immeubles effondrés, la fracture s'est aggravée entre le pouvoir local et les Marseillais.es.** Le premier magistrat de la ville a vacillé mais il ne s'est pas dévissé de son siège. Un siège qu'il a même tenu le 5 novembre 2019, retranché derrière les murs de l'hôtel de ville en désormais minorité municipale, tandis que des milliers de personnes se tenaient ensemble et debout rue d'Aubagne, en hommage aux victimes des effondrements. Par leur isolement, Gaudin et ses Vassals, cette minorité municipale, se sont désignés coupables d'indignité politique aussi grave que pitoyable.

contact@collectif5novembre.org
www.collectif5novembre.org



Facebook : @Collectif5novembre
Twitter : @Collectif5nov